

Consultation sur l' « Opportunité pour
l'agglomération de Montréal de se doter d'un
conseil de politiques alimentaires »

MONTRÉAL MÉTROPOLE NOURRICIÈRE

**POUR UN CONSEIL DES POLITIQUES
ALIMENTAIRES POUR L'AGGLOMÉRATION
DE MONTRÉAL**

Mémoire présenté à la Commission sur le développement social et
la diversité montréalaise

Octobre 2015



VIVRE EN VILLE
la voie des collectivités viables

MISSION

Organisation d'intérêt public, Vivre en Ville contribue, partout au Québec, au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération.

Par ses actions, Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes.

Polyvalente, rigoureuse et engagée, l'équipe de Vivre en Ville déploie un éventail de compétences en urbanisme, mobilité, verdissement, design urbain, politiques publiques, efficacité énergétique, etc. Cette expertise diversifiée fait de l'organisation un acteur reconnu, tant pour ses activités de recherche, de formation et de sensibilisation que pour son implication dans le débat public et pour ses services de conseil et d'accompagnement.

CRÉDITS

RÉDACTION

Vincent Galarneau – Conseiller agriculture et environnement

COORDINATION

Christian Savard – Directeur général

Jeanne Robin – Directrice générale adjointe

Table des matières

Sommaire exécutif	4
L'alimentation: une préoccupation légitime et porteuse pour Montréal	4
Le besoin d'une instance de concertation pérenne et autonome.....	4
Vivre en Ville : un partenaire de l'agglomération de Montréal.....	4
Villes, santé et alimentation : quelques fondamentaux	5
Collectivités viables.....	5
Villes nourricières	5
Systèmes alimentaires durables	6
La gouvernance alimentaire	7
Réponses aux questions soumises à la consultation.....	8
Bibliographie	14

Sommaire exécutif

Vivre en Ville salue la réflexion entreprise par l'agglomération de Montréal à l'effet de se doter d'un conseil des politiques alimentaires (CPA). D'emblée, Vivre en Ville appuie la mise en place d'un CPA à Montréal en continuité des initiatives de concertation déjà existantes sur le territoire.

L'alimentation: une préoccupation légitime et porteuse pour Montréal

L'organisation actuelle des systèmes alimentaires place les collectivités québécoises dans une situation inconfortable à plusieurs égards. Elles n'ont que peu la maîtrise de ce qui entre dans leur système alimentaire, mais doivent en partie en gérer les conséquences. Il est donc légitime que Montréal, à l'instar de nombreuses autres grandes agglomérations en Amérique du Nord, intervienne en matière d'alimentation.

La création d'un CPA s'inscrit également en phase avec plusieurs grands objectifs poursuivis par l'agglomération de Montréal en matière de développement durable, de promotion de saines habitudes de vie, de lutte à la pauvreté ou même d'adaptation aux changements climatiques. Il est donc non seulement nécessaire, mais aussi porteur pour Montréal de mettre l'alimentation au cœur de ses préoccupations.

Le besoin d'une instance de concertation pérenne et autonome

La complexité des enjeux agroalimentaires implique l'intervention d'acteurs variés, incluant les municipalités. Ces dernières disposent de compétences et de capacités essentielles pour renforcer localement leur système alimentaire, mais elles ne peuvent à elles seules résoudre tous les problèmes. Il importe donc de s'assurer qu'il existe une instance où tous les acteurs concernés peuvent se réunir sur une base régulière, identifier les enjeux prioritaires et se donner une vision stratégique de l'alimentation sur le territoire.

Dans la mesure où la démarche du Système alimentaire montréalais (SAM) rassemble déjà plusieurs caractéristiques d'un CPA, ce dernier devrait s'efforcer de poursuivre les orientations et le modèle de gouvernance mis de l'avant par le SAM.

Vivre en Ville : un partenaire de l'agglomération de Montréal

Vivre en Ville est déjà un partenaire du SAM et s'engage à mettre son expertise à contribution au sein d'un éventuel CPA afin de faire de Montréal une métropole nourricière.

Villes, santé et alimentation : quelques fondamentaux

La faim et la soif sont des besoins physiologiques fondamentaux sur lesquels repose la satisfaction de tous les autres (sécurité, appartenance, reconnaissance, etc.). Ces besoins sont au cœur des préoccupations des collectivités viables.

Collectivités viables

Une collectivité viable est milieu de vie qui répond aux besoins fondamentaux de ses résidents, est favorable à leur santé et assure leur qualité de vie. Son mode de développement favorise l'équité, respecte la capacité des écosystèmes et permet d'épargner les ressources naturelles, énergétiques et financières : elle peut se maintenir à long terme.

Une collectivité viable assure la protection de son patrimoine naturel, culturel et bâti. Aménagée à échelle humaine, elle se caractérise notamment par la compacité de sa forme urbaine, la mixité des activités, une offre de transport diversifiée et une bonne localisation des activités et des équipements. Elle rend ainsi accessibles à tous des espaces publics de qualité et des espaces verts abondants, une variété de services et un environnement riche en activités économiques, sociales, récréatives et culturelles.

Les activités et infrastructures agricoles et alimentaires font partie donc partie de toute démarche visant à faire d'une collectivité un environnement favorable à la saine alimentation. En d'autres termes, une collectivité viable est également une ville nourricière.

Villes nourricières

Si bon nombre de municipalités canadiennes et états-uniennes sont déjà proactives en alimentation et utilisent l'approche des systèmes alimentaires (CAPI, 2014), une prise de conscience reste à faire au Québec quant au rôle et à l'importance du palier municipal dans ce champ d'action. Plusieurs municipalités se questionnent sur leur légitimité et leur capacité à intervenir. En effet, l'alimentation n'est pas une responsabilité traditionnelle des administrations municipales québécoises.

Pourtant, en tant que gestionnaires du territoire, les municipalités ont déjà un impact sur l'alimentation, et leur échelle d'intervention est déjà privilégiée pour la prestation de plusieurs services. Elles ont d'autant plus intérêt à s'impliquer dans la gouvernance alimentaire qu'elles font directement face aux conséquences d'un système alimentaire déficient : insécurité alimentaire, gaspillage et gestion matières résiduelles, érosion de l'infrastructure alimentaire locale, pollution de l'eau et de l'air, enjeux de cohabitation entre urbains et ruraux, etc.

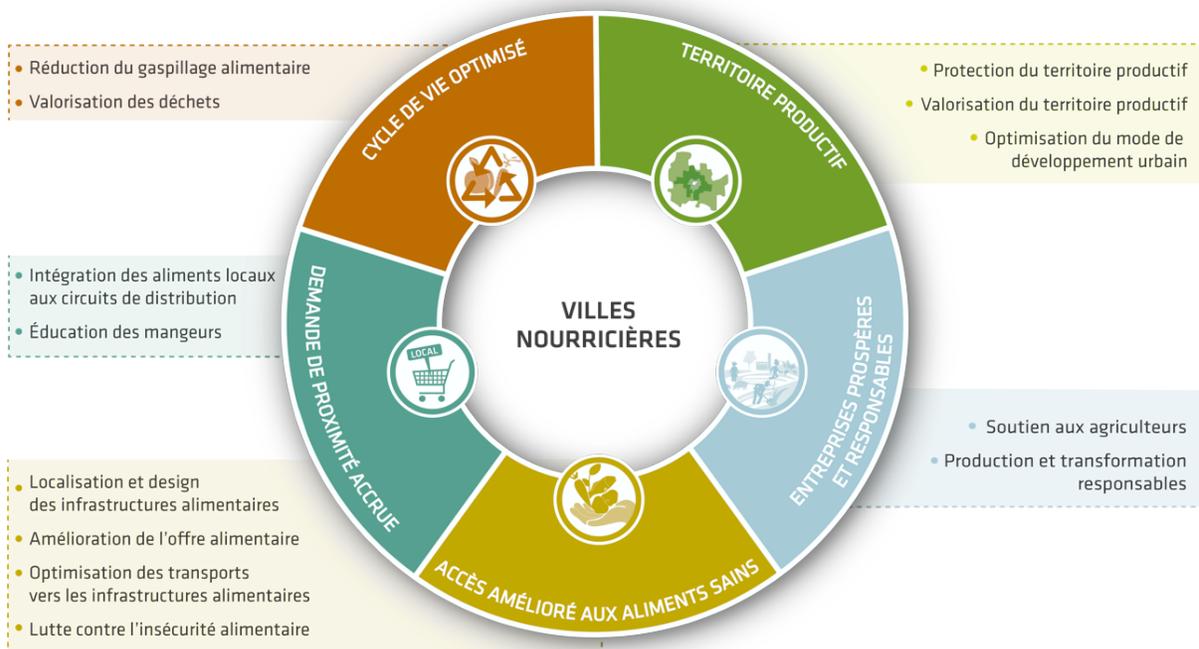
Certes, les autorités municipales ne possèdent pas, à elles seules, l'ensemble des outils nécessaires pour régir les systèmes alimentaires. Elles disposent toutefois de nombreux leviers, à l'intérieur de leurs champs de compétence, pour agir directement sur certains volets de l'alimentation : elles disposent de capacités de concertation, de mobilisation, de planification et de réglementation leur permettant de promouvoir l'accessibilité, l'équité et la santé comme vecteurs de développement des systèmes alimentaires (Vivre en Ville, 2014)

Systèmes alimentaires durables

Un système alimentaire durable est un réseau de collaboration qui intègre l'ensemble du cycle de vie des aliments dans le but d'accroître la sécurité alimentaire et la santé nutritionnelle d'une population sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à celles des générations futures (Vivre en Ville, d'après FCM, 2010 et FAO, 2014). Un système alimentaire durable cherche généralement à renforcer :

- l'économie locale et régionale
- l'intégrité des écosystèmes
- la santé humaine
- l'accessibilité
- l'équité

Dans l'ouvrage *Villes nourricières : mettre l'alimentation au cœur des collectivités*, Vivre en Ville identifie les principaux ingrédients à réunir pour mettre en place des systèmes alimentaires durables sur lesquels reposent des villes nourricières. La figure ci-dessous illustre ces ingrédients incontournables.

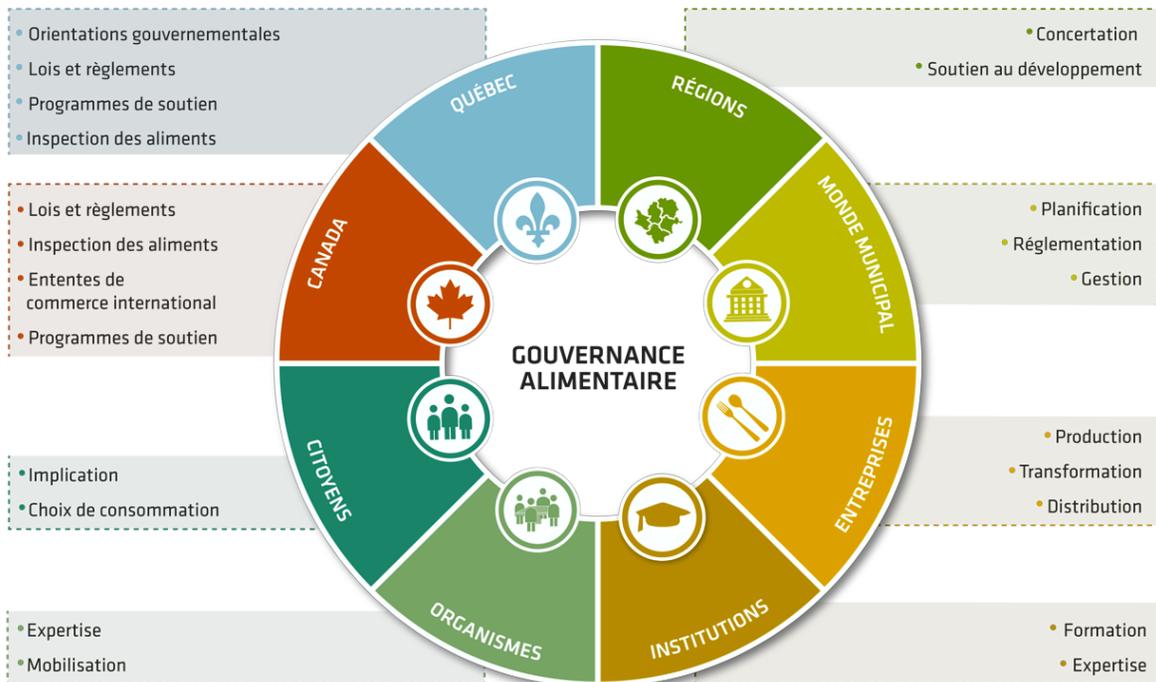


Les stratégies et les moyens pour cheminer vers des villes nourricières sont nombreux et ne peuvent être énumérés ici. Toutefois, il importe de souligner qu'au cœur de toute démarche visant à favoriser l'accès à la saine alimentation, et plus largement à rendre les systèmes alimentaires plus durables, la question de la gouvernance est cruciale.

La gouvernance alimentaire

Une responsabilité partagée

La création de villes nourricières passe en effet par l'engagement des différents acteurs concernés, chacun ayant son champ de compétence et son échelle d'intervention. Les paliers de gouvernement supérieurs, les administrations régionales, les municipalités, les institutions publiques et privées, les entreprises libérales et sociales ainsi que l'ensemble de la société civile, ont des rôles et des responsabilités à jouer dans la gouvernance alimentaire. Sans être exhaustive, la figure ci-dessous rappelle les principaux acteurs de cette gouvernance et quelques-uns de leurs rôles.



Un espace de dialogue

L'élaboration et la mise en œuvre de politiques alimentaires exigent de disposer d'un espace permettant à ces différents acteurs de discuter des enjeux, d'harmoniser leurs intérêts et de définir une vision commune du système alimentaire local. Plusieurs modèles de gouvernance sont possibles, mais l'existence d'un lieu de concertation permanent, idéalement neutre politiquement, est assurément un facteur de succès. La création d'un CPA montréalais est une avenue à considérer très sérieusement à cet effet.

Réponses aux questions soumises à la consultation

AVONS-NOUS BESOIN D'UN CONSEIL DES POLITIQUES ALIMENTAIRES?

Vivre en Ville considère souhaitable que l'agglomération de Montréal se dote d'un CPA afin de poursuivre et coordonner les efforts déjà entamés sur son territoire en matière d'alimentation. Un CPA peut en effet aider Montréal à optimiser son système alimentaire en réunissant autour d'une même table les différents acteurs concernés par le système alimentaire et ainsi tenter de répondre à plusieurs enjeux très concrets à l'échelle de son territoire, notamment:

- L'insécurité alimentaire : 140 000 personnes reçoivent un aide alimentaire tous les mois sur l'Île de Montréal (Moisson Montréal, 2015);
- Les déserts alimentaires : 20,4 % de la population montréalaise aurait un accès plutôt faible aux commerces d'alimentation (INSPQ, 2013);
- La rareté des terres agricoles : 4% du territoire de l'agglomération de Montréal est en zone agricole (CMM, 2012);
- L'accès à la terre pour la relève agricole;
- Les ilots de chaleur urbains.

Une action en alimentation peut aussi aider la municipalité à atteindre des objectifs plus généraux, pouvant figurer dans différents plans, politiques et programmes municipaux :

- La promotion des saines habitudes de vie;
- L'adaptation aux changements climatiques;
- Le développement économique local;
- Le soutien aux familles et aux aînés;
- La lutte à la pauvreté;
- Le tourisme.

De nombreuses villes et régions d'Amérique du Nord bénéficient des conseils avisés d'un groupe d'experts provenant de différents milieux (académiques, institutionnels, industriels, communautaires, etc.) pour guider leurs décisions en matière d'alimentation. Un CPA constitue clairement un avantage pour une agglomération comme Montréal et sa création témoignerait d'un engagement fort en faveur de la santé et de la qualité de vie des Montréalais.

Cela étant dit, un certain nombre de points sont à considérer pour la mise en place de cette nouvelle instance. Un futur CPA devrait notamment :

- Clarifier son rôle et celui de ses membres et s'assurer qu'ils sont bien compris par toutes les parties prenantes;

- Se doter d'un processus transparent de recrutement précisant les critères de sélection des membres, par exemple la représentativité du milieu et la variété des expertises, qu'il convient de définir de manière explicite.
- Reconnaître les expertises et les apports de ses membres CPA;
- Développer les capacités de communication de ses membres;
- Avoir une certaine autonomie de moyens et être perçu comme un lieu neutre politiquement afin de susciter l'adhésion d'acteurs aux allégeances variées. Ce n'est qu'ainsi qu'il pourra être réellement rassembleur et représentatif des besoins et intérêts de la collectivité.
- Bénéficier de l'écoute et de la rétroaction des élus. Ces derniers ont tout avantage à prendre sérieusement en considération les recommandations du CPA, dont la composition variée représente une importante somme d'expertises dans un domaine souvent méconnu du milieu municipal;
- Être doté d'un budget de fonctionnement provenant des administrations municipales et éventuellement d'autres partenaires régionaux ou nationaux;
- Recevoir le soutien d'employés municipaux. Ces derniers peuvent faciliter certains processus, mais doivent toutefois faire attention de ne pas trop interférer dans la transmission d'informations entre le CPA et les élus;
- Être propulsé par une forte participation du public et ne pas reposer uniquement sur le travail d'employés municipaux;
- Développer un plan d'action stratégique à court, moyen et long terme dont les cibles s'arriment le plus possible à des objectifs suprarégionaux et nationaux.
- Réaliser des évaluations périodiques permettant de réviser ses objectifs en fonction des résultats obtenus;
- Documenter ses activités dès sa mise en place, par exemple en sollicitant la participation des acteurs de la recherche;
- Prendre en compte les autres espaces de concertation et les démarches de mobilisation déjà encourus à l'échelle locale et régionale (voir prochaine question).

À noter que ces recommandations sont en partie issues de leçons tirées d'autres CPA (Toronto, Philadelphie, Burlington) et notamment de celui de Portland-Multnomah, récemment dissous (Copplen et Cuneo, 2015).

QUELLE SERAIT LA VALEUR AJOUTÉE D'UNE TELLE STRUCTURE POUR LES CITOYENNES ET LES CITOYENS ?

Afin de déterminer la valeur ajoutée d'un CPA pour Montréal, il convient d'examiner quelles sont les instances de concertation et de mobilisation en alimentation existantes sur le territoire, des plus formelles aux moins informelles, afin d'identifier les complémentarités et les chevauchements possibles.

Parmi celles-ci, nous comptons notamment :

- Mobilisation régionale pour un Système alimentaire montréalais (SAM);
- Comité permanent en agriculture urbaine de la Ville de Montréal;
- Groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU);
- Justice alimentaire Montréal (JAM);
- Comité du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de l'agglomération de Montréal.

Des démarches de mobilisation et de concertation mettant en jeu l'alimentation sont également en cours dans plusieurs arrondissements et quartiers de Montréal dont :

- Système alimentaire Lachinois (Lachine);
- Système alimentaire pour tous (Montréal-Nord/Montréal-Est);
- Comité de sécurité alimentaire d'Action-Gardien (Pointe-Saint-Charles);
- Table de développement social/Démarche AVEC/Chantier alimentation (Centre-Sud);
- Politique alimentaire de Ville-Marie.

Les groupes et centres de recherche tendent également à participer ou à initier des démarches collaboratives, même si leur objectif fondamental est davantage la production et la diffusion de nouvelles connaissances. Comme mentionné précédemment, les deux démarches gagnent à être arrimées.

La diversité des instances existantes traduit assez bien la diversité des préoccupations et des intérêts en jeu lorsqu'il est question d'alimentation. Elle traduit également l'action à plusieurs échelles, administratives, légales ou d'appartenance. Ce travail multiscale peut paraître redondant, mais il n'en est pas moins nécessaire, la nature même des systèmes (y compris alimentaires) étant d'être organisé à plusieurs niveaux. Comme des motifs imbriqués les uns dans les autres, mais tout de même autonomes, ces différentes démarches sont en réalité interdépendantes. En effet, l'absence d'action à une certaine échelle peut conduire à l'échec d'une politique ou générer de conséquences imprévisibles sur le système. La communication régulière entre ces démarches est donc essentielle.

En somme, la création d'un CPA pourrait rassembler les actions en faveur d'un système alimentaire plus sain et plus durable à l'échelle de l'agglomération de Montréal. L'engagement de la Ville est essentiel pour réduire au minimum les défaillances d'un système alimentaire mondialisé dont les conséquences sont très concrètes pour la population. Cela dit, comme de nombreux acteurs sont déjà à pied d'œuvre pour résoudre les problèmes du système alimentaire, toute action devra être faite de manière de faciliter et harmoniser les démarches entreprises.

QUEL SERAIT SON RÔLE : CONCERTATION, ACTION, SOUTIEN À L'ACTION DIRECTE, RÉFLEXION, INTERVENTION POLITIQUE OU AUTRE?

La mission du CPA gagne à être bien définie. L'éventail des actions possibles est très large. Dans plusieurs cas, les CPA plaident en faveur de changements de pratiques pour améliorer l'accès à la saine alimentation, pour faciliter la pratique de l'agriculture urbaine, pour réduire le gaspillage alimentaire, pour gérer les risques associés aux sols contaminés, pour mettre en valeur les terres agricoles ou réduire l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. Les CPA travaillent également à décroiser l'action des différents services municipaux en regard des questions qui touchent le système alimentaire et encouragent les établissements publics à donner l'exemple en matière d'approvisionnement alimentaire.

Une des missions de base du CPA est de mobiliser le milieu afin de formuler des recommandations concertées aux conseils municipaux en vue de favoriser le développement durable du système alimentaire montréalais. Pour mener à bien cette mission, les activités spécifiques du CPA pourraient inclure:

- Mobilisation et organisation d'évènements publics;
- Préparation et animation de rencontres officielles et de sous-comités;
- Diffusion d'informations;
- Rédaction de rapports et d'avis au conseil municipal;
- Soutien aux initiatives du milieu.

Un certain nombre de questions supplémentaires permettraient de clarifier la mission de du CPA.

- Est-il uniquement une plateforme de concertation ou mène-t-il des projets concrets, sur le terrain?
- A-t-il un rôle de diffusion de l'information et si oui, seulement aux membres, aux partenaires directs ou au grand public?
- Doit-il rendre compte officiellement de ses actions au conseil municipal?
- Quelle serait la composition idéale du conseil pour être représentatif du milieu et disposer de suffisamment d'expertises?

Chose certaine, la réalisation que quelques actions très concrètes et la célébration des premières réussites sont des facteurs de succès à considérer afin de s'assurer que le CPA ne soit pas seulement une structure, mais réellement un levier de changement mettant à profit l'expertise de la collectivité.

Des avenues à explorer pour aller plus loin

D'autres missions pourraient être attribuées au CPA si le souhait était de créer, par exemple, un pôle (*hub*) de services en alimentation durable pour la Ville de Montréal. Les activités suivantes deviendraient alors envisageables, possiblement dans des phases de développement subséquentes :

- Point de distribution des produits de l'agriculture urbaine et des produits régionaux ;
- Système de partage de ressources humaines et/ou matérielles pour les petites entreprises alimentaires urbaines (p. ex. cuisine commerciale partagée, kiosque de vente, vélo-cargo, etc.).

QUEL SERAIT LE MODÈLE LE PLUS APPROPRIÉ : PUBLIC, HYBRIDE, OBNL OU AUTRE?

Les exemples documentés, les CPA « publics » relèvent parfois d'un département de santé publique ou sont supportés par le bureau du développement durable de la ville. Plusieurs cas de figure sont valables, mais le caractère transversal de l'alimentation devrait conduire à éviter de cloisonner trop fortement le CPA à une division de la ville.

Les CPA adoptent bien souvent la forme d'un OBNL ou d'une association, car ils émanent de la volonté du milieu de résoudre certains enjeux vécus par la collectivité. Ils ne sont donc pas nécessairement intégrés à la structure officielle de la municipalité, mais le soutien de cette dernière s'avère néanmoins crucial à leur bon fonctionnement.

Tel que mentionné précédemment, pour être vraiment efficace, un CPA doit minimalement bénéficier de l'écoute attentive et du soutien du personnel municipal. Des canaux officiels de communication doivent exister entre le CPA et les organes décisionnels de la ville, sans quoi son rôle-conseil s'en trouvera amoindri. Il importe aussi de s'assurer que tous les secteurs d'activités touchant de près ou de loin l'alimentation soient représentés au sein du CPA afin de traduire la diversité des intérêts, des compétences et des ressources en jeu.

Finalement, il convient d'identifier les besoins, les objectifs, les budgets, les règles de gouvernance et le niveau d'engagement de la communauté, incluant celui de la municipalité afin de déterminer le modèle le plus approprié.

QUELS SERAIENT SES ENJEUX PRIORITAIRES : PRODUCTION ALIMENTAIRE, ACCÈS AUX ALIMENTS, TRANSFORMATION ET/OU DISTRIBUTION ALIMENTAIRE, GESTION DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES?

La priorisation des enjeux doit se faire en collaboration avec la collectivité et à ce titre, les grandes orientations identifiées dans le cadre de la démarche du SAM apparaissent tout à fait pertinentes. Il faudra s'assurer que les plans d'action successifs répondent à des enjeux dans l'ensemble des facettes du système alimentaire.

Il importe aussi de rappeler que la compacité et la mixité des milieux de vie permettent de protéger le territoire agricole productif et d'accroître l'accessibilité aux infrastructures alimentaires (épiceries, jardins, cuisines, etc.). Il s'agit là de principes fondamentaux des collectivités viables chers à Vivre en Ville qui ont un impact sur l'alimentation des Montréalais même s'ils ne sont pas à priori dans le système alimentaire. C'est donc dire que les enjeux alimentaires peuvent également trouver des réponses en dehors du strict

cycle de vie des aliments et notamment, dans les pratiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Raison de plus d'inclure des acteurs provenant de secteurs d'activités périphériques à l'alimentation dans un futur CPA.

QUELLE EST L'INSTANCE À LAQUELLE LE CPA DEVRAIT ÊTRE RATTACHÉ?

La question de l'organisation porteuse est relativement déterminante. Tel que mentionné précédemment, le CPA devrait disposer d'une certaine autonomie tout en maintenant des liens étroits avec l'administration municipale et en particulier avec les conseils municipaux (ou du conseil d'agglomération dans le cas de Montréal).

Il convient de répéter que si le CPA devait être rattaché à une organisation existante, cette dernière devrait être perçue comme neutre afin de permettre à la concertation de s'opérer de manière harmonieuse. D'autres questions parallèles mériteraient d'être posées concernant cette organisation: offre-t-elle de manière générale un environnement favorable vu la nature des activités du CPA? Offre-t-elle un budget de fonctionnement adéquat? Sinon, d'où provient ce budget? Permet-elle de déposer des demandes de financement ou de commandite pour réaliser ces projets? Dans le cas contraire, ces demandes devront passer les organisations partenaires du CPA.

QUELS SERAIENT LES RESSOURCES REQUISES POUR LUI PERMETTRE DE REMPLIR ADÉQUATEMENT SON RÔLE?

Vivre en Ville laisse le soin à d'autres acteurs d'évaluer de manière plus précise les besoins en ressources humaines, financières et matérielles d'un futur CPA.

QUELLE SERAIT VOTRE CONTRIBUTION À UN CPA MTL?

Vivre en Ville est heureux de pouvoir faire bénéficier de son expertise en matière d'agriculture urbaine et de systèmes alimentaires durables à la collectivité montréalaise.

Dans le cadre de sa participation au Système alimentaire montréalais, Vivre en Ville a notamment organisé le Forum du SAM « Placer l'alimentation au cœur des quartiers montréalais » qui a réuni plus 150 personnes à la Grande Bibliothèque le 4 juin 2015.

L'équipe de Vivre en Ville se fera un plaisir d'être partenaire d'un éventuel CPA dans l'élaboration de politiques, la documentation des bonnes pratiques, le transfert de connaissances ou encore l'organisation d'évènements.

Bibliographie

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL [CMM] (2012). Le territoire et les activités agricoles dans le Grand Montréal. Perspectives Grand Montréal, avril 2012. En ligne : http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/18_Perspective.pdf

COPLIN A.K. & M. CUNEO (2015). « Dissolved : Lessons learned from the Portland Multnomah Food Policy Council », *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development*, Advance online publication. En ligne : http://www.academia.edu/10459970/Dissolved_Lessons_learned_from_the_Portland_Multnomah_Food_Policy_Council

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) (2010). Sondage sur les systèmes alimentaires durables, Fond municipal vert, Fédération canadienne des municipalités. En ligne : <http://www.fcm.ca/accueil/programmes/fonds-municipal-vert/sondage-sur-lessyst%C3%A8mes-alimentaires-durables.htm>.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE [INSPQ] (2013). Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions, INSPQ, 47 p. En ligne : https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1728_AccessGeoCommAlimentQc.pdf

MOISSON MONTRÉAL (2015). Site Internet. En ligne : <http://www.moissonmontreal.org/>

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE [FAO] (2014). Vers l'élaboration du Programme pour des Systèmes alimentaires durables (SFSP). En ligne : <http://www.fao.org/fsnforum/fr/forum/discussions/sustainable-food-systems?page=3>

VIVRE EN VILLE (2014). Villes nourricières : mettre l'alimentation au coeur des collectivités. 141 p. (coll. Outiller le Québec ; 6). [www.vivreenville.org]



VIVRE EN VILLE

la voie des collectivités viables

info@vivreenville.org | www.vivreenville.org | twitter.com/vivreenville | facebook.com/vivreenville

■ QUÉBEC

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT
FRÉDÉRIC BACK

870, avenue De Salaberry, bureau 311
Québec (Québec) G1R 2T9

■ MONTRÉAL

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480
Montréal (Québec) H2X 3V4

■ GATINEAU

MAISON AUBRY

177, Promenade du Portage, 3^e étage
Gatineau (Québec) J8X 2K4